

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Viticulture n°10 du 18 juin 2019



**Pluies du 12 au 17 juin :**  
l'ensemble de la Région a été concerné par le passage pluvieux du vendredi 14 qui a apporté 4 mm dans la Nièvre, 10 à 17 mm en Côte d'Or, Jura et Yonne et 15 à 30 mm en Saône et Loire.

De nouvelles averses orageuses parfois brèves mais intenses ont touché principalement la Côte d'Or samedi (10 à 45 mm) et dans une moindre mesure la Saône et Loire (2 à 10 mm) et le Jura (3 mm). L'Yonne et la Nièvre ont été épargnées.

**Prévisions :** après 3 journées chaudes et ensoleillées, les orages sont à nouveau annoncés pour milieu à fin de semaine.

### STADES VEGETATIFS

Dans les parcelles les plus précoces, la nouaison est effective avec des baies qui atteignent maintenant 2-3 mm.

En secteurs moyens, les stades varient entre début et fin floraison.

Dans les vignes les plus tardives, la floraison débute.

Partout, une forte hétérogénéité de stades est toujours observée au sein des pieds.

### MILDIU

#### - Situation au vignoble

Les observations de cette semaine ont concerné 243 parcelles du réseau BSV.

A l'exception du Jura où des symptômes de mildiou sont détectés plus fréquemment qu'ailleurs, la maladie reste rare à ce jour.

Deux situations se distinguent :

- Les vignobles où il n'y a pas eu d'évolution :

- **Saône et Loire** : à l'exception d'une tache ancienne et sporulée observée dans une parcelle du sud Mâconnais, la situation reste à ce jour très saine.

- **Côte d'Or** : depuis la semaine dernière, la maladie n'a pas évolué. Seule une tache ancienne et sporulée a été détectée hors réseau en Côte de Nuits.

- Les vignobles où des taches fraîches ont été observées :

- **Yonne** : de très rares taches récentes sont observées sur le réseau (Migé et Vaux) et une parcelle hors réseau dans le vignoble de l'Auxerrois.

- **Nièvre** : suite aux pluies du 5 juin (15 à 20 mm), les premières sorties de taches ont été notées dans 2 parcelles du réseau sur 12, dont 1 TNT à Tracy (taches fraîches).

- **Jura** : de nouvelles taches, récentes et sporulées, sont observées sur pampres (6 parcelles sur 18 observées). C'est principalement le centre du vignoble qui est impacté. Hors réseau, sur des parcelles déjà bien touchées sur feuilles, quelques symptômes sur inflorescences sont notés.

#### - Etat des contaminations

Les contaminations consécutives aux pluies survenues entre le 9 et 15 juin commenceront à s'exprimer dans le courant de cette semaine

Avec le passage pluvio-orageux annoncé à partir de mercredi, de nouveaux repiquages pourront alors se produire.

#### Analyse de risque mildiou :

- **Jura** (principalement secteur centre et de l'Etoile) : la présence de mildiou apparaît plus fréquente que dans les autres vignobles et le risque est modéré.

- **Autres vignobles** : à ce jour, compte-tenu des symptômes qui restent rares, le risque demeure faible à modéré. Toutefois, selon l'évolution de la météo et l'intensité des sorties de taches à venir, la vigilance est de rigueur.

### OÏDIUM

**250 observations ont été réalisées sur le réseau BSV.** Sur l'ensemble de la région Bourgogne-Franche-Comté, la présence de l'oïdium est détectée dans 17 % des parcelles, soit une situation très proche de celle de la semaine dernière (15%). La différence observée entre département se maintient : la Côte d'Or reste la plus concernée par la maladie avec près d'une parcelle sur 3 où la présence du champignon est détectée (essentiellement en Côte de Beaune). L'oïdium progresse toujours dans les parcelles les plus concernées avec l'apparition de nouvelles taches sur les entre-cœurs et les feuilles des étages supérieurs. Toutes les parcelles les plus touchées sont des vignes de Chardonnay, le plus souvent à historique oïdium et en protection soufre.

**Hors réseau,** la situation n'est pas tout à fait similaire avec une augmentation du nombre de parcelles où la présence d'oïdium est décelée. Cela concerne à la fois des parcelles de Chardonnay, Pinot noir et Poulsard mais plutôt avec un fort historique et souvent une protection soufre.

A ce jour, de très rares symptômes sur inflorescences ont été notés. Ils demeurent globalement encore très difficiles à observer.

**En toutes situations, la vigne est dans sa période de très forte sensibilité.** En Côte d'Or, compte-tenu de la proportion de parcelles touchées et des niveaux d'attaque qui peuvent être ponctuellement importants, le risque peut être qualifié d'élevé ; ailleurs il reste pour l'instant modéré à élevé.

### BLACK-ROT

Aucune évolution depuis le dernier bulletin. La maladie reste toujours aussi discrète.

**La période de grande sensibilité des grappes au black-rot débute à partir du stade floraison-nouaison.**

### VERS DE GRAPPE

Les derniers comptages réalisés confirment les observations des semaines précédentes ; tout au plus 6 glomérules pour 100 grappes notés dans l'Yonne, ce qui reste nettement inférieur au seuil indicatif de risque.

Seuil indicatif de risque : 50-60 glomérules pour 100 grappes. **Exceptionnellement, en cas de très faible charge, le seuil peut être réduit à 30 glomérules pour 100 grappes**





## FLAVESCENCE DOREE ET CICADELLES

- Dans les secteurs de Saône et Loire et du Jura, concernés par la lutte obligatoire (stratégie 2 ou 2-1 traitements), la 1<sup>ère</sup> intervention sera positionnée, tant en viticulture conventionnelle que biologique, sur les périodes **du 20 au 28 juin en Saône et Loire et du 27 juin au 05 juillet dans le Jura**.  
Pour plus de précisions, se reporter au message réglementaire à l'adresse suivante : <http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/Messages-reglementaires>
- En vignes mères, le 1<sup>er</sup> traitement interviendra également du 20 au 28 juin pour la Saône et Loire, la Côte d'Or, l'Yonne et la Nièvre et du 27 juin au 05 juillet pour le Jura.
- En pépinières, la lutte contre la cicadelle de la flavescence dorée a déjà dû débuter. Elle sera maintenue pendant toute la période de présence du vecteur. Le renouvellement des traitements doit être raisonné en fonction de la rémanence du produit utilisé.

**Prochain BSV : mardi 25 juin**

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne (CRAB) et rédigé par le représentant de la CRAB en collaboration avec les membres de la cellule analyse de risque : FREDON Bourgogne, IFV, GIE BFC-Agro et CA39/SVJ à partir des observations réalisées par : **Chambres départementales d'Agriculture de Côte d'Or, Saône et Loire et Yonne, Service Régional de l'Alimentation, Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles, 110 Vigne, Bourgogne du Sud, Bourgogne Viti Service, Coopérative Agricole Bresse Mâconnais, Coopérative Agricole Mâconnais Beaujolais, Ecovigne, Groupement Vignerons des Terres Secrètes, La Chablisienne, Oenophyt, Soufflet Vigne, SICAVAC, Cave de Lugny, Cave des Hautes Côtes, Espace Vigne, Vitagri, Bio Bourgogne, Vignerons de Buxy, Lycées viticole de Beaune et Davayé, Interval, Interbio, Château de Santenay, Terre Comtoise, Axvigne, Interval, Coteaux de Champlitte, Société de Viticulture du Jura**

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRAB dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux-mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Dispositif supervisé par le Service Régional de l'Alimentation dans le cadre du dispositif de Surveillance Biologique du Territoire du plan régional Ecophyto

Action **co-pilotée** par le **Ministère chargé de l'Agriculture et le Ministère chargé de l'environnement**, avec l'appui financier de l'**Agence Française pour la Biodiversité** par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2

**AGENCE FRANÇAISE  
POUR LA BIODIVERSITÉ**

Avec la participation financière de : Établissement public du ministère de l'Environnement

